



Note d'établissement

RDS | N° CSE2_2021_04

Décision du 17 décembre 2021

**Décision n° RDS CSE2_2021_04 du 17 décembre 2021
portant délégation de signature du chef d'établissement CSE 2
au Président de la Commission de Santé et Sécurité des Conditions de Travail
[CSSCT] de l'établissement CSE 2.**

La chef d'établissement CSE 2,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2021-102 consentie le 16 décembre 2021 au chef d'établissement CSE 2 par la Présidente Directrice Générale de la RATP ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Laurent CHARPENTIER, Président de la CSSCT du CSE 2, à l'effet de signer, en son nom tous les actes entrant dans le périmètre de compétence de la Commission Santé et Sécurité des Conditions de Travail de l'établissement CSE 2.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent CHARPENTIER, Président de la CSSCT du CSE 2, de donner délégation à :

- M. Cédric LOUBAT, président de la CSSCT du CSE 1, ou à
- Mme Caroline DESURMONT, chargée de relations CSE 2, ou à
- Mme Anne FOURTOY, responsable de l'entité Politiques de Prévention des Risques de RDS, ou à
- Mme Lamiel TURLLOT, responsable de l'entité Conseil en Droit Social de RDS, ou à
- Mme Florence BRUNET, juriste droit social de l'entité Conseil en Droit Social de RDS, ou à
- Mme Laura SIMON, juriste droit social de l'entité Conseil en Droit Social de RDS, ou à



- Mme Julia TOURIN, juriste droit social de l'entité Conseil en Droit Social de RDS, à effet de signer en son nom les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation (Note d'Établissement), annule et remplace les notes d'établissement CSE2_2021_03 du 16 septembre 2021, CSE3_2021_01 du 11 janvier 2021, CSE4_2021_01 du 2 février 2021 et CSE5_2021_03 du 18 février 2021.

Article 4

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 17 décembre 2021

Jean-Michel SENCE
Chef de l'établissement CSE 2